



VILLE DE
Monts

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(exécution de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

**Le Mardi 23 septembre 2025 à 20 h 00
à l'Hôtel de Ville**

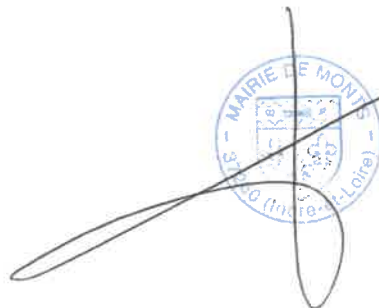
ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2025.

- 1 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
- 2 - DOMAINE ET PATRIMOINE**
 - 2-1 Acquisition de plein droit d'un bien sans maître
 - 2-2 Désaffectation pour vente d'une partie du chemin rural n°38
 - 2-3 Modification du tracé du chemin rural n°D62 par échange de terrain
- 3 - FINANCES**
 - 3-1 Renouvellement du bail commercial et fixation du loyer du Bureau de La Poste situé 59 rue du Val de l'Indre
 - 3-2 Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
 - 3-3 Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
 - 3-4 Budget général - Produits irrécouvrables : Admissions en non-valeur
 - 3-5 Subvention communale à l'association L'Echo du cœur - Année 2025
 - 3-6 Subventions communales aux coopératives des écoles - voyage scolaire - Année 2025
 - 3-7 Convention de mise à disposition et de co-gestion des locaux, relative à l'Enfance-Jeunesse avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
- 4 - FONCTION PUBLIQUE**
 - 4-1 Mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS
 - 4-2 Création poste-permanent - Service Communication
 - 4-3 Création/suppression de postes-permanents - Ecole Municipale de Musique

4-4 Instauration de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) –
Ecole Municipale de Musique

5 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



**Le Maire,
Laurent RICHARD**